

COUPE DE FRANCE MINIME / CADET 2010

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 La FFSA organise une Coupe de France en **catégorie Minime et Cadet**.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Cette Coupe de France se déroulera le :

30/31 octobre 2010

LAVAL (53)

ASK LAVAL

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

1.3.2. Le contrôle administratif s'effectuera **le vendredi de 09h00 à 15h00** et se terminera **le vendredi de 07h30 à 09h00**.

1.3.3. L'installation dans le paddock s'effectuera **le vendredi de 07h30 à 15h00**. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

1.3.4. La manifestation débutera officiellement **le vendredi à 10 heures** avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, même avec un kart de location, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. LICENCES

La Coupe de France Minime sera ouverte à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" Minime (NCCMK) en cours de validité pour 2010.

La Coupe de France Cadet sera ouverte à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" Cadet (NCCCK) en cours de validité pour 2010 ;

3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1 Un maximum de 54 pilotes dans chaque catégorie sera admis dans chacune des épreuves dont deux places seront réservées aux pilotes d'Outre Mer, inscrits dans les délais de 21 jours avant l'épreuve. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis.

3.2.2. Les pilotes ayant été qualifiés au travers du Championnat Régional de leur CRK et inscrits pour la totalité du Championnat de France seront retenus en priorité.

3.2.3 La Coupe de France **Minime** est réservée aux pilotes âgés de 9 à 12 ans (âgés de 9 ans : atteignant l'âge de 9 ans en 2010, âgés de 12 ans en 2010, atteignant l'âge de 12 ans en 2010).

3.2.4 La Coupe de France **Cadet** est réservée aux pilotes âgés de 11 à 14 ans (âgés de 11 ans : atteignant l'âge de 11 ans en 2010, âgés de 14 ans : atteignant l'âge de 14 ans en 2010).

3.3. INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE MINIME CADET

3.3.1. Les pilotes ayant été qualifiés par leur inscription aux 3 épreuves du Championnat régional et participation aux 2 premières journées du Championnat Régional, devront envoyer à l'opérateur TKC, 20 rue des Fosses Rouges 77590 BOIS LE ROI, une demande d'inscription selon le modèle établi par la FFSA et disponible sur le site www.ffsa.org, au moins 21 jours avant la date de l'épreuve. Cette demande d'inscription devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre de la FFSA d'un montant de 155 €.

3.3.4. En cas de non participation du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

3.4. DROITS D'ENGAGEMENT

3.4.1. Le montant des droits d'engagement est fixé à 155 € tout compris, notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, les 5 laissez-passer et emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

ARTICLE 4. MATERIEL ET EQUIPEMENTS

MATERIEL ADMIS

4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
Ne seront autorisés que les châssis agréés 2001 (liste n°4).

4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de 2 moteurs plombés.
Le pilote ne pourra changer qu'une seule fois de marque de châssis au cours de la Coupe de France.

Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA.

Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

4.1.3. Les pilotes pourront louer leur transpondeur sur place.

4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

4.2.1. Carburant

4.2.1.1. Le mélange utilisé pour la compétition (essais libres, essais chronométrés officiels, qualifications et phases finales) est fourni directement par le pilote. Des substitutions d'essence pourront être effectuées au cours des épreuves.

4.2.1.2. La fourniture de l'huile sera à la charge du pilote (ou du concurrent). Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

4.2.2. Pneumatiques

4.2.2.1. Chaque pilote disposera par épreuve de 8 pneus slick répartis comme suit :

- Essais libres et les warm up : 2 avant – 2 arrière **apportés** par le pilote ou achetés **sur place auprès de manufacturier**.

- Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 3 avant – 3 arrière (tirés au sort) en gestion libre et **achetés sur place auprès du manufacturier, fournisseur de la catégorie**. Obligation d'utiliser un deuxième jeu de jantes pour les warm-up.

4.2.2.2. Les 4 pneus des essais libres et des warm up seront amenés par le pilote, marqués à la sortie de chaque séance d'essais libre et du premier warm up

Les 6 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort, marqués et montés en parc d'assistance (parc fermé) avant l'épreuve et stockés en parc fermé.

4.3. NUMEROS DE COURSE

4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course (de 1 à 77 sur fond jaune pour les cadets et sur fond rose pour les minimes).

4.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA.

Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

- 4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Les pilotes participant à la Coupe de France Minime Cadet devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de **100 €**.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. **ESSAIS**

- 7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 08h00 et 18h00.

7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) pendant les séances de warm-up est obligatoire sous peine d'une amende de **100 €**.

7.2. **BRIEFING**

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

7.3. **COURSE**

7.3.1. **Essais chronométrés**

Pour les essais chronométrés, les groupes sont tirés au sort.

Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes.

Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

7.3.2. **Manches qualificatives**

7.3.2.1. **Création des séries**

Diviser les concurrents de la catégorie en **X séries** en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

| | | | |
|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| SERIE A | SERIE B | SERIE C | SERIE D |
| 1 ^{er} chrono | 2 ^{ème} chrono | 3 ^{ème} chrono | 4 ^{ème} chrono |
| 8 ^{ème} chrono | 9 ^{ème} chrono | 10 ^{ème} chrono | 11 ^{ème} chrono |
| SERIE E | SERIE F | SERIE G | |
| 5 ^{ème} chrono | 6 ^{ème} chrono | 7 ^{ème} chrono | |
| 12 ^{ème} chrono | 13 ^{ème} chrono | 14 ^{ème} chrono etc..... | |

7.3.2.2. **Places de départ pour les manches qualificatives**

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

7.3.2.3. **Déroulement des Manches qualificatives**

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1^{er},

2 points au 2^{ème},

3 points au 3^{ème},

4 points au 4^{ème},

5 points au 5^{ème}

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

ARTICLE 10. PRIX

- 10.1.** A l'issue de la finale, les 3 premiers classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

Le podium final aura lieu à l'issue de l'épreuve.

10.2. *PROTOCOLE PODIUM*

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.